



REGLEMENT du CHALLENGE DEPARTEMENTAL de DRESSAGE 2020 du VAL D'OISE

L'esprit du challenge consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les épreuves organisées dans le département et proposer une animation aux clubs pour les attirer vers la discipline et se préparer aux circuits officiels dans les meilleures conditions.

LE CALENDRIER :

Dates	Lieux
06/10/2019	BETHEMONT la FORET Le Val Kalypso
20/10/2019	VALLANGOUJARD La Chevée
24/11/2019	VIGNY Le Centaure
08/12/2019	BETHEMONT la FORET Le Val Kalypso
08/03/2020	VALLANGOUJARD La Chevée
22/03/2020	VALLANGOUJARD La Chapelle
05/04/2020	Livilliers
19/04/2020	ANDILLY La Forêt
10/05/2020	VIGNY Le Centaure
24/05/2020	VALLANGOUJARD La Chevée
07/06/2020 A confirmer	A déterminer FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL 2020 CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AMATEUR - PONEYS - CLUB - PARA EQUESTRE 2020

Seules les dates indiquées servent au support du Challenge Départemental de DRESSAGE.

LES EPREUVES :

(Textes de l'année 2019 et changement à parution des règlements DRESSAGE 2020) :

N° Epreuves	ETAGES	TEXTES
N°1	AMATEUR	Amateur 3 A (D3)
N°2	AMATEUR	Amateur 3 préliminaire (D2)
N°3	AMATEUR	Amateur 2 A (C3)
N°4	AMATEUR	Amateur 2 préliminaire (C2)
N°5	CLUB	Club Elite Grand Prix
N°6	CLUB	Club 1 Grand Prix
N°7	CLUB	Club 2 Grand Prix
N°8	CLUB	Club 3 Grand Prix
N°9	PONEY	Poneys 1 Grand Prix
N°10	PONEY	Poneys 2 Grand Prix

Les épreuves CLUB servent de support à la validation des examens fédéraux en cours de compétition.

Il est proposé de programmer hors challenge, les épreuves : Clubs Préliminaires 1 ou 2 ou 3, Amateur 2 Imposé B (C4) Préparatoire, Amateur 3 Imposé B (D4) Préparatoire. Amateur 1 imposée A préparatoire (B3), Amateur 1 imposée B préparatoire (B4), para équestre club 3 niveau 1, club 3 niveau 2, club 2 niveau 1.

CAVALIERS QUALIFIES :

Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du challenge :

1. Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours, délivré par un établissement affilié en Val d'Oise,
2. Licence de compétition de l'année et galop requis en fonction de l'épreuve montée,
3. ou être engagé par un établissement affilié en Val d'Oise,

Un cavalier qui change d'établissement en cours de challenge ne pourra continuer les épreuves que s'il va dans un autre établissement du Val d'Oise.

4. Participations : Voir règlement FFE Dressage.

CHEVAUX QUALIFIES :

Tout cheval ou poney munis d'un document d'accompagnement et à jour des vaccinations obligatoires.

Participations : Voir règlement FFE de l'année en cours.

TENUE et HARNACHEMENT :

Conforme au règlement de Dressage.

Il est demandé aux cavaliers d'être en tenue aux remises des prix et s'ils sont à cheval de se faire représenter, faute de quoi, ils se verront déclassés.

ENGAGEMENTS et PAIEMENTS :

Montant de l'engagement : Epreuves club : **20. 00 €**, épreuve amateur : **23. 00 €**. Les engagements de chaque championnat seront majorés.

Les horaires : Communiqués à partir de 12 H 00 la veille du concours.

Date limite d'engagement : Voir ffe.com

Classement par qualificative et par étage :

- Conforme au règlement FFE de l'année en cours,
 - Pour les épreuves club 2 GP et club 3 GP, seuil de dédoublement des épreuves à 20 engagés,
- La base de récompense pour les épreuves clubs est de ¼ du classement, de 1/3 pour les épreuves amateurs.

Conditions de participations et règlement de la finale et championnat départemental :

Le règlement des championnats dressage sera appliqué. Si plus de 40 engagés par épreuve, dédoublement par tranche d'âge. Si un cavalier monte 2 chevaux dans la même épreuve, seule sa meilleure performance sera prise en compte.

Pour les remises de prix jour des championnats : Il sera fait 2 remises des prix de l'épreuve plaques et flots des cavaliers classés, ensuite une remise des prix spécifique des cavaliers du Val d'Oise : Plaques, flots, lots avec podium.

Classement du Challenge Départemental DRESSAGE 2020 par étage : Barème et mode de calcul des points :

Calcul du classement : 3 meilleures performances + finale (coef. 1.5) = Total général du "Classement 2020". Sauf cas de force majeure (concours annulés...)

Ce sont les résultats du cavalier qui sont comptabilisés. La participation à la finale est obligatoire.

En aucun cas, les points des cavaliers « hors concours » ne seront validés.

Un cavalier ne peut être au classement qu'une seule fois, dans une série du challenge.
En cas de dédoublement d'une épreuve dans une qualificative, il y a enregistrement de deux classements distincts dans le classement challenge.

Chaque cavalier reçoit des points "handicap" correspondant à sa place, Exception : le 1^{er} reçoit 0 point.

Places	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Etc	10 ^{ème} ex	12 ^{ème}	Etc	35 ^{ème}	Cavalier éliminé ou abandon
Points	0 Pt	2 Pts	3 Pts	4 Pts	...	10 Pts	12 Pts	...	35 Pts	Pts du dernier de l'épreuve + 20 Pts.

C'est le cavalier ayant le moins de points qui remportera la série de l'épreuve.
Dans chaque épreuve, un cavalier ne sera classé qu'une fois dans le 1^{er} quart de chaque classement.
La suppression des doublons de places se fera à partir du classement final du 1^{er} ¼ de chaque épreuve club, et de 1^{er} ¼ de chaque épreuve amateur. C'est la meilleure place qui sera retenue dans le classement définitif. En cas d'égalité de place dans deux séries de championnats, c'est la place dans la série la plus élevée qui est retenue.

Le classement "Challenge Départemental de Dressage 2020" : La base des récompenses de la Soirée des Champions 2020 est de 1 prix pour 4 partants.

Le classement "Jeunesse" : Le concurrent né en 2008 et après, le mieux classé dans le 1^{er} tiers de l'ensemble des étages.

Challenge DESTRIER COPAM clubs : La société DESTRIER COPAM partenaire du comité départemental soutient les clubs du Val d'Oise par l'attribution de 500 kilos de granulés DESTRIER au club ayant le plus grand nombre de cavaliers classés dans le premier tiers de l'ensemble des séries d'une discipline du classement du challenge Dressage, il sera récompensé à la soirée des Champions. Un club ne peut être récompensé qu'une fois par année sur l'ensemble des disciplines challenge du CDEVO.

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement FFE de la discipline de l'année en cours.

Pour les autres cas, le Président du CDEVO et le Président de la Commission de Dressage pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La Décision est sans appel.

Cette actualisation du : **01/09/2019** annule l'édition précédente.